

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/02/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 3 Février à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 27/01/2023. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 27/01/2023.

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GAGNARD Sylvie à M. CHARDRON Yann

Absent(s) : M. GHYAMPHY Koffi, Mme HERMENAULT Aurélie

A été nommé(e) secrétaire : Mme SINNAEVE Emilie

2023/009 – Location - Logements 1 route du Port Gautier, 1 et 8 place de l'Église - Révision de loyer

Vu la délibération n° 2022/024, en date du 04/02/2022, concernant la mise en gestion supplémentaire à Sarthe Habitat des logements situé 1 Route du Port Gautier, 1 Place de l'Église, 8 Place de l'Église.

Vu la délibération n° 2022/076, en date du 07/10/2022, acceptant la revalorisation de 3.60% pour le calcul des loyers des logements sis " La Croix Caseau" et sis " Logis de la Demée".

Vu le mail en date du 13 décembre 2022, de Sarthe Habitat relative à la révision des loyers au 1er janvier 2023 des logements locatifs en gestion supplémentaires,

Considérant que la hausse des loyers pratiqués des logements locatifs sociaux est limité à l'évolution de l'indice de révision des loyer (IRL) du deuxième trimestre,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la revalorisation de 3.60% pour le calcul des loyers des logements locatif sis 1 Route du Port Gautier, 1 Place de l'Église et 8 place de l'Église.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 07/02/2023
Le Maire
Monique TROTIN

Secrétaire de séance
Mme SINNAEVE Emilie

